

# LA RAISON

DU

# SPIRITISME

PAR

MICHEL BONNAMY

Juge d'instruction;  
Membre du Congrès scientifique de France; ancien membre  
du Conseil général de Tarn-et-Garonne.



PARIS

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

15, BOULEVARD MONTMARTRE

A. LACROIX, VERBOECKHOVEN ET C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

*A Bruxelles, à Leipzig et à Livourne.*

1868



210

Sans doute, dira-t-on : « L'ensemble d'un tel système ou doctrine peut paraître spécieux, mais il repose en somme sur la révélation, phénomène surnaturel. Pourquoi cette dérogation aux lois de la nature, qui constituerait un miracle ? »

La révélation sur laquelle repose la doctrine spirite serait-elle un miracle, dites-vous ? Eh quoi ! Dieu a-t-il jamais dérogé aux lois qu'il a instituées pour amener son œuvre à bonnes fins ? Un miracle ! Et pourquoi ? Celui qui a tout prévu n'a-t-il pas pourvu à tout ? Croyez-vous que Dieu, dans sa toute-puissance, ait recours aux expédients, aux miracles en un mot, pour accomplir sa volonté ? Qui vous a dit, ou plutôt comment seriez-vous admis à prétendre que la médiumnité, la communication des Esprits, ne soit pas conforme aux lois de la nature de l'homme ? Et si la révélation est la conséquence nécessaire de la médiumnité, pourquoi diriez-vous qu'elle est une dérogation à la loi de Dieu, un miracle, alors qu'elle entrerait ostensiblement dans les vues de la Providence et l'économie humaine ?

Mais lors même que le périsprit n'eût point été signalé à l'homme par la révélation des Esprits, sa puissante et incontestable raison d'être n'aurait-elle pas été suffisamment démontrée en dehors de toute révélation, alors que l'existence de cet agent de la nature serait appelé à résoudre, virtuellement et suivant les règles de la logique la plus sévère, le pro-